



Canadian Forestry Accreditation Board Bureau canadien d'agrément en foresterie

Norme 7 : Planification et administration

Principe : Pour bien aménager les ressources forestières, il faut une bonne connaissance des principes d'allocation des ressources et des forces économiques, politiques et administratives qui influent sur les pratiques forestières.

Compétences démontrables et leur description

Les diplômés d'un programme agréé en foresterie pourront :

7.1. Débattre du rôle de l'économie en planification.

- Analyse financière et économique
- Forces socio-économiques et de marché
- Évaluation des produits forestiers et des services écologiques
- Produit final et valeur ajoutée

7.2. Identifier les facteurs sociétaux, la gouvernance et la réglementation dans votre travail.

- Rôle des politiques forestières gouvernementales (à divers niveaux : municipal, provincial, fédéral)
- Cadre légal et réglementaire
- Valeurs forestières (écologique, sociale, et économique)
- Traités avec les peuples autochtones et autres droits, revendications, traditions et intérêts
- Préoccupations et intérêts du public et des parties prenantes
- Ressources humaines

7.3. Appliquer les principes de planification des ressources.

- Principes de planification de projets et mise en œuvre
- Critères, indicateurs, et mesures
- Principes de l'aménagement adaptatif
- Systèmes de certification forestière